

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Paris : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, rue Favart, 14; BLAVET, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAUREY et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 Février 1881.

Chronique générale.

La fièvre électorale a envahi le Palais Bourbon.

Ne demandez pas à un député ce qu'il pense de l'échec de la proposition sur le divorce, ou des articles de la Gazette de l'Allemagne du Nord contre M. Gambetta, ou des perquisitions faites dans les anciens collèges de Jésuites par les agents de M. Jules Ferry... Ça lui est égal.

Il n'y a qu'une seule et unique question du jour : la question électorale.

De toutes les questions qui sont inscrites sur le programme législatif, nos honorables n'ont qu'une préoccupation qui absorbe leur esprit et pénètre leur chair : quelles sont les véritables intentions de M. Gambetta ?

Il y a deux courants, on le sait, dans le conseil des ministres : le courant Grévy et le courant Gambetta. On pourrait dire le courant faible et le courant fort.

En certaines occasions, le courant faible a triomphé, comme dans l'interpellation Proust.

Mais, dans l'affaire des élections, le courant fort reprend ses droits.

C'est bien M. Gambetta qui va décider.

Or, M. Gambetta joue serré; il fait tâter les gens, il s'avance, puis il recule; hier, ses journaux officieux affirmaient qu'il ne voulait point d'élections avant le mois d'octobre; mais dans les couloirs du Palais-Bourbon on n'ajoute aucune créance à cette affirmation.

Bien plus, on prétend que tout est prêt dans le camp opportuniste pour la bataille électorale; que les comités sont organisés, que les instructions sont complètes, et que même les circulaires et affiches sont imprimées.

Et l'on s'attend à une surprise, à une dissolution improvisée.

M. Gambetta est l'homme de ces coups de théâtre.

Toute son artillerie étant en ligne pour tirer sur les urnes électorales, il la démasquera au moment où le bon public s'y attendra le moins.

Et voilà comme nous aurons peut-être les élections en juin.

La fièvre qui tient MM. les députés se comprend, car il est douteux que, dans cette circonstance, l'influence de M. Grévy puisse balancer l'influence de M. Gambetta.

De son autorité privée, le gouvernement de la République peut fonder un enseignement laïque, sa puissance peut même aller jusqu'à le rendre obligatoire; il lui sera moins aisé de le rendre gratuit.

Sur 37,000 communes, 7,000 au plus ont consenti à voter des centimes additionnels pour bénéficier de la gratuité.

Malgré l'éloquente signification de ces chiffres, les utopistes de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit, ne persisteront pas moins à soutenir qu'ils ont pour eux le nombre. (Union.)

D'après le dernier pointage fait au Palais-Bourbon, étant données les promesses verbales et les engagements écrits, M. Gambetta compte sur une majorité de 49 voix en faveur du scrutin de liste.

Il est dès à présent décidé que, lorsque le prince Victor aura atteint sa majorité, il fera paraître une lettre dans laquelle il déclarera se rallier sur tous les points à la politique de son père.

Le prince Victor sera majeur dans quelques mois.

M. le général Farre serait-il obligé de donner sa démission de ministre? La com-

mission du Sénat vient en effet de bouleverser complètement son projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

La commission de la Chambre propose de voter la loi sur l'administration de l'armée, telle qu'elle a été adoptée par le Sénat, c'est-à-dire avec des modifications sérieuses que n'approuve pas le ministre de la guerre.

Dans ces conditions, M. Farre se trouve en opposition avec les deux Chambres, et il ne lui reste plus qu'à se retirer du cabinet.

L'Agence Havas a cru devoir faire connaître à la France que le monde officiel est en fête. Les journaux de province ont été informés par dépêche qu'un premier grand bal a été donné par M. Jules Ferry, « qu'on comptait à ce bal 2,500 assistants dont plusieurs ministres, ambassadeurs et directeurs de Compagnies d'assurances. »

Nous ne nous arrêtons pas à souligner la navrante pénurie de dignitaires et de notabilités qu'accuse cette dernière mention. On prend qui vient, on cite qui l'on peut, et dans les troupes insuffisantes, quand on manque de premiers sujets, on pousse vers la rampe les seigneurs sans importance.

Nous remarquerons seulement la prévoyance de nos gouvernants : ils eussent pu convoquer à leurs fêtes bien des directeurs : il y a quantité de choses dirigées. Mais, en hommes prudents et sages, ils ont été droit à ceux qui garantissent l'avenir. Leur foi n'est pas robuste en la solidité du vaisseau républicain.

Chez M. Ferry, il n'y avait pas un directeur, il y avait des directeurs, plusieurs directeurs : l'Agence Havas les a comptés.

On sait que l'archevêque de Paris a pris l'initiative d'une adresse envoyée par le clergé français au Pape pour le prier d'intervenir auprès du gouvernement français dans la question du recrutement militaire.

On nous apprend que le ministre de l'in-

térieur a fait prévenir officieusement M^r Guibert que sa démarche n'aurait d'autre résultat que de tendre encore davantage les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

La commission du droit de réunion et d'association devait discuter hier lundi l'amendement de M. Corentin-Guyho, qui propose d'introduire dans la loi générale sur les associations un titre spécial aux congrégations religieuses.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Article premier. — Les congrégations religieuses d'hommes ou de femmes pourront se fonder librement, à la seule condition de faire dans les mêmes délais les mêmes déclarations que les associations laïques. Elles seront, en vertu de ces déclarations, placées dans la même situation que les anciennes congrégations autorisées. Néanmoins, tous les privilèges accordés en matière d'enseignement, soit aux congréganistes individuellement, soit aux congrégations comme collectivité, sont et demeurent supprimés. »

« Art. 2. — Les congrégations dont le but et l'objet sont l'apostolat, l'enseignement, la colonisation et le commerce à l'étranger devront, de plus, se munir d'une autorisation du ministère des affaires étrangères. »

« Art. 3. — Les maisons mères, noviciats ou autres établissements dans lesquels sont reçus pour le recrutement des congrégations par elles-mêmes les jeunes gens au-dessous de 25 ans et les jeunes filles au-dessous de 21 ans, devront obtenir une autorisation spéciale. Cette autorisation sera accordée par un décret pour les congrégations de femmes, et par une loi pour les congrégations d'hommes. Les autorisations accordées aux congrégations existantes devront être renouvelées pour l'avenir en ce qui concerne cette catégorie particulière d'établissements. »

« Art. 4. — Toute congrégation religieuse non déclarée dans les termes de l'article 1^{er}, ou non autorisée dans l'article 3, sera assimilée à une société secrète et dispersée comme telle. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Parce qu'autrefois, il y a un demi-siècle, j'avais offert à l'une de mes amies un médaillon semblable. Pauvre Fanny ! elle n'est plus et je me surprends à la revoir dans tout ce qui retrace notre amitié d'enfance. Nous étions ensemble au couvent.

— C'est également une amitié profonde que ce bijou symbolise ici, dit l'aïeule. Cécile l'a reçu d'une jeune fille qu'elle aime tendrement et qu'elle ne reverra sans doute plus. C'était le gage de l'adieu.

— Cette jeune fille n'habite pas Paris ?

— Si, mais ce ne sont pas toujours les contrées qui séparent.

Elle prit le cadre, le replaça sur le guéridon et rejeta le médaillon par derrière.

— C'est moi qui le mets ainsi, murmura-t-elle. La marquise tressaillit. L'infirme avait courbé la tête et des pleurs brillaient à ses paupières. Oh ! les larmes du vieillard ! ces larmes que les dernières

étreintes de la vie savent arracher encore à un cœur épuisé ! qu'elles sont navrantes !... M^{me} de Valbret saisit à son tour la main de l'aïeule et, mettant dans sa voix, dans son regard, tout ce qu'elle put trouver de douceur :

— Tout à l'heure, dit-elle, j'ai pleuré. Et moi, je n'ai pas craint d'avouer la cause de ma tristesse.

L'infirme posa la main sur ses yeux et, cédant à la fois à son propre entraînement et au charme qu'exerçait sur elle cette sympathique visiteuse, elle murmura :

— J'aurais voulu que mes enfants fussent heureux...

La marquise se leva.

— Ayez confiance en Dieu, dit-elle. C'est lui qui a mis dans nos cœurs les ineffables sollicitudes de l'amour-maternel. La Providence conduit tout; oh ! oui, reprit-elle avec effusion, elle conduit tout, mille fois mieux que nous ne saurions le faire. Adieu, Madame. De ces quelques instants passés près de vous, j'emporte une impression profonde.

— Revenez bientôt, je vous en prie, dit l'aïeule. Jamais, Madame, je ne pourrai vous recevoir assez souvent. Je ne sais pas depuis quand une visite m'avait fait tant de bien.

— Je reviendrai, dit la marquise en souriant, n'en doutez pas.

Voyant que M^{me} de Valbret voulait absolument prendre congé, l'infirme sonna pour la faire éclai-

rer. Puis, quand elle eut entendu la porte se refermer, elle sonna de nouveau :

— Anne-Marie, dit-elle, il faudra faire entrer M^{me} Geoffroy toujours, toujours, entendez-vous bien, même si j'étais souffrante et assoupie. Ne craignez pas dans ce cas de me réveiller... Évidemment elle est, comme moi, une victime des vicissitudes de la fortune, murmura-t-elle.

Puis, elle ajouta :

— Quel dommage que, ce soir, Étienne ait ainsi tardé !

Pendant ce temps, la marquise descendait assez péniblement l'escalier dont les lumières étaient rares et mal disposées. Enfin, elle se trouva sous le porche qui donnait accès dans la rue. Au moment où elle allait en franchir le seuil, un jeune homme entra et, entrevoyant dans l'ombre la silhouette d'une femme, souleva son chapeau...

— Il était temps que je sortisse, pensa M^{me} de Valbret.

VII.

LA SOIRÉE DE LA MARQUISE.

Une jeune femme petite et frêle allait, venait, s'empressait dans l'appartement de M^{me} de Valbret. Une toilette riche et de bon goût paraît cette mignonne créature. On aurait dit qu'une des plus charmantes créations de Greuze s'était animée et, sortant de son cadre fleuri, venait de jeter un défi

à la beauté des graves aïeules qui la contemplaient en silence du haut des panneaux du grand salon. Sans beaucoup d'occuper cependant de ces solennelles effigies, la jeune femme portait souvent les yeux sur la pendule, étendait un moment ses pieds devant le feu, puis se relevait, écartait les draperies qui voilaient les croisées et essayait de regarder dans la rue. Enfin, elle sonna. Le valet de chambre revêtu de sa grande livrée de cérémonie parut.

— Je n'y puis rien comprendre, dit la jeune femme. Vous m'assurez, Pierre, qu'il était cinq heures et demie lorsque M^{me} de Valbret est sortie ?

— A peine, Madame. Et huit heures vont sonner ! Et M^{me} la marquise n'a rien pris, qu'un biscuit !

— Mais devait-elle rentrer pour dîner à son heure accoutumée ?

— Hélas ! elle avait bien dit qu'elle se passerait peut-être de dîner aujourd'hui. Elle avait ajouté qu'elle se rendait chez des voisins. Je ne sais pas de qui elle voulait parler; mais, sans les connaître, ces gens-là, je leur en veux... Peut-on fatiguer ainsi M^{me} la marquise, à son âge !...

M^{me} de Broz ne put s'empêcher de sourire. Le vieillard était évidemment l'afiné de cette maîtresse tant vénérée, et la raison d'âge, qu'il évoquait sans cesse lorsqu'il s'agissait de préserver la marquise d'un souci et d'une fatigue, lui aurait semblé

M. Constans invite les préfets à avertir les congrégations de femmes qu'elles s'exposent à être dissoutes en faisant de l'opposition à la République.

Quelles sont donc les congrégations qui se posent ainsi en ennemies, et en quoi consistent ces actes d'hostilité? Il serait intéressant de le savoir.

Il se confirme que le voyage de M. Goschen à Berlin et à Vienne a amené une entente entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, relativement à la politique orientale. C'est bien là ce que nous avions prévu dès l'abord. Le Foreign-Office se rallie au parti qui lui semble et le plus fort et le plus sérieux, sans s'inquiéter du gouvernement français.

Le Standard publie à cet égard une dépêche qui renferme des informations précises et motivées :

« Vienne, 12 février.

Il circule, au sujet des détails des propositions faites par M. Goschen aux gouvernements allemand et autrichien, des bruits qui, s'ils sont vrais, seraient très-importants. On aurait dit que le diplomate anglais a informé le prince de Bismark et le baron de Haymerlé que le gouvernement britannique ne voulait plus insister sur la cession, de la part de la Turquie, de Janina et de Metzovo; mais que, d'un autre côté, l'Angleterre demanderait que les golfes de Volo et d'Arta, ainsi que les ports, les côtes et les districts voisins fussent remis à la Grèce.

J'ai pris, dit le correspondant du Standard, des renseignements au sujet de la vérité de ces bruits, et la personne à laquelle je me suis adressé m'a dit que si tel avait été le programme de M. Goschen, celui-ci aurait pu s'éviter les ennuis d'un voyage de Berlin à Vienne. Il paraît que l'Angleterre désirerait, s'il était possible, engager les puissances à arrêter entre elles une nouvelle ligne frontière avant que la porte n'ait donné connaissance de ses nouvelles propositions. L'Angleterre serait disposée alors à se joindre à une occupation de Smyrne et du Pirée, dans le but de faire respecter cette nouvelle solution. L'Allemagne et l'Autriche ont néanmoins clairement démontré leur répugnance pour la répétition de l'exhibition navale de l'automne dernier, et même pour l'adoption de mesures coercitives contre la Turquie, alors même que les négociations qui vont s'entamer à Constantinople resteraient infructueuses.

Il est donc permis de croire maintenant que la Grande-Bretagne abandonne l'ancien tracé de frontières, « le titre irréfragable » de M. Waddington et de M. de Freycinet.

Seulement, d'après le Standard, elle voudrait une nouvelle démonstration navale comme pour Dulcigno.

Nous espérons bien que notre gouvernement ne donnera pas dans une pareille équipée et qu'il imitera à ce sujet la réserve de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

L'Angleterre, qui depuis la convention du 4 juin 1879, a de grands intérêts dans l'Asie-Mineure et dans les Echelles du Levant, peut bien désirer cette intervention navale

pour mettre les marines européennes au service de sa politique commerciale. Mais les puissances, et la France en particulier, n'ont pas à s'occuper des intérêts britanniques. Qu'on mette d'accord, si on le peut, la Turquie et la Grèce, on aura terminé ce malheureux conflit; mais à cela doit se borner l'action diplomatique. C'est au Foreign-Office à exercer, comme il l'entendra, son protectorat sur l'Asie-Mineure.

Etranger.

ANGLETERRE. — On mande de Londres, 12 février, que l'accord entre l'Allemagne et l'Angleterre est un fait accompli; mais M. de Bismark, toujours très-prudent, a fait signer *illico* un memorandum à cet effet par M. Goschen. Le cabinet anglais ne pourra plus trouver de finasseries pour se sortir d'embaras.

On annonce de Vienne que les négociations des ambassadeurs à Constantinople commenceront le 20 février.

Raguse, 13 février.

Les tribus composées des montagnards albanais catholiques ont saisi un grand convoi de munitions et de vivres, se dirigeant sur Tusi. L'escorte a été faite prisonnière.

LA REPUBLIQUE D'ANDORRE.

La République d'Andorre, dont nous parlions ces jours-ci à propos des troubles qui viennent d'y éclater, est située sur le versant méridional des Pyrénées, entre le département de l'Ariège et la province espagnole de Lérida.

Elle compte environ dix mille habitants répartis en six paroisses, et a un territoire de quarante kilomètres carrés. Son indépendance remonte à Charlemagne, qui établit seulement un lien de suzeraineté pour la rattacher à la France.

C'est en vertu de ce droit de suzeraineté que la France nomme un viguier ou juge suprême; l'évêque de la Seo d'Urgel, comme co-seigneur, en nomme un second, et ces deux magistrats rendent la justice. Le gouvernement est confié au Conseil-Souverain, composé de vingt-quatre consuls, autrement dit Conseil des Pères de famille, lequel choisit lui-même son président, appelé syndic, pour promulguer les lois et les faire exécuter.

Le tribut de vassalité payé par la République est de 960 fr. qui se partagent entre le gouvernement français et l'évêque d'Urgel.

La révolution actuelle a pour cause l'établissement d'une maison de jeux; c'est une compagnie française qui en a fait la proposition en promettant, en échange, toutes sortes de prospérités et de progrès pour la pauvre vallée. Sans l'idée malheureuse de ces industriels, Andorre aurait conservé cette tranquillité légendaire dont elle jouit depuis neuf ou dix siècles.

Ce sont les consuls et le syndic qui ont

pris l'initiative de la résistance à l'introduction des jeux, au nom des vieilles mœurs andorranes. Alors, les révolutionnaires, amis de la roulette, ont chassé les consuls et le syndic au nom des immortels principes de 89 qui font leur entrée dans la République.

M. Ladevèze, viguier français, dans l'espoir de rétablir l'ordre, a proposé un appel au peuple, toujours au nom des immortels principes. C'est encore en vertu de ces beaux principes qu'on lui a répondu à coups de fusil, et qu'il a dû lever le pied, comme un préfet au lendemain d'une révolution.

A cette heure, quatre paroisses sont insurgées pour imposer les jeux, et les deux autres, fidèles au Conseil-Souverain, sont écrasées parce qu'elles sont les plus faibles.

On dit que le gouvernement français vient d'envoyer un commissaire extraordinaire, M. Imbert de Goubayre, consul de France, avec pleins pouvoirs. S'il a le bon esprit de s'entendre avec l'évêque d'Urgel, nous espérons qu'il pourra rétablir la paix dans cette petite République d'Andorre.

Il eût été meilleur, dès le début, d'empêcher les commis-voyageurs en roulette d'y porter le trouble et la révolution.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 13 février.

La Bourse est sensiblement plus ferme depuis quelques jours. Dans le groupe des valeurs, la reprise est à peu près générale. Le Florin d'Autriche est à 78; l'Italien à 88.50 et l'obligation de la Dette unifiée d'Egypte à 364.25.

L'action de la Banque de France est en large avance à 3,910. L'action du Foncier s'est élevée à 1,650. A ce moment des réalisations de bénéfices se sont produites; elles ont ramené le titre à 1,590; mais on a fait hier, à nouveau, 1,630; et le comptant a accepté le cours de 1,640. Nous croyons à la continuation de la hausse. Les obligations nouvelles communales 500 fr. 4 0/0 conquièrent une clientèle de plus en plus nombreuse. La petite épargne se montre très-favorable à la coupure de 100 fr. Ce titre remplace l'ancienne obligation 5 0/0. Elle est également hypothécaire et privilégiée. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie se traite à 602.50 et 603.75.

Les obligations de 100 fr. 5 0/0 créées par la Rente mutuelle attirent aussi très-vivement l'attention des capitaux. On sait que la Rente mutuelle est une Banque de dépôts et de crédit constituée au capital de 11 millions et demi de francs. Les obligations donnent un revenu net d'impôt de 5 fr. et de 5 0/0. Les coupons se détachent par trimestre, comme sur nos rentes. Le remboursement a lieu par voie de tirages annuels.

L'obligation de la Rente mutuelle a droit à une prime qui s'accroît à chaque nouvelle période de cinq ans et qui arrive à représenter 100 pour 100 du capital employé; ce placement est tout à fait avantageux. Il se recommande aux portefeux.

Le Crédit lyonnais a éprouvé des fluctuations violentes. Le cours de 1,100 est reconquis. Le conseil d'administration vient de décider qu'il proposera aux actionnaires le doublement du capital social. Les actions du Crédit général français sont à 825 et 835 suivant les séries. Les actions nouvelles se traitent en Banque à 765. On est à 710 sur la Société de dépôts et comptes courants. La Banque de dépôts et d'escompte est l'objet d'ordres d'achat à 525. Les actions représentant l'augmentation du capital social ont été tout récemment placées au pair.

Le Comptoir d'Escompte fait 1,020. Le Crédit mobilier offre au public les actions du Crédit algérien fondé pour créer de grands travaux dans notre colonie.

La Banque des prêts à l'industrie a franchi le cours de 600, auquel on s'arrêtait la semaine dernière. On est à 625 après avoir touché 650.

On parle beaucoup sur place des forges d'Ivry. Les titres de cette société sont très-recherchés dans les environs de 555 fr.

Chronique militaire.

En exécution des prescriptions de l'article 3 de l'arrêté présidentiel du 30 novembre 1879, le ministre de la guerre a décidé, le 4 février 1884, que le comité consultatif de la cavalerie serait composé comme ci-après pendant la session de 1884 :

Président : M. le général de division de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée.

Membres : MM. Thornton, commandant la 4^e division de cavalerie; Huyn de Verneville, commandant la 2^e division de cavalerie; de Cramez de Kerhué, commandant la 2^e brigade de dragons; de Contamine, commandant l'artillerie du 3^e corps; Humann, colonel du 13^e de dragons; Lenfumé de Lignières, colonel du 2^e de chasseurs.

Secrétaire : M. Martin, chef d'escadron au 8^e de hussards.

Le général Arnaudeau, sénateur, a demandé au ministre de la guerre sa mise en disponibilité. On nous assure, dit le Figaro, qu'il a pris cette résolution à la suite d'une discussion qu'il a eue avec le général de Galliffet, dans une des séances de la commission chargée de classer les officiers de cavalerie.

Le général de Galliffet, mécontent d'avoir été combattu par le général Arnaudeau, lui aurait adressé une lettre dont l'honorable sénateur se serait plaint au ministre de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier soir, à 7 heures, au moment où le train de Tours à Saumur allait entrer en gare, un homme encore inconnu s'est suicidé en se posant sur les rails, à environ dix-huit cents mètres de Saumur. Le mécanicien, n'ayant ressenti aucune secousse, a continué sa route, et c'est un garde-ligne qui a vu le cadavre et qui a averti les autorités. Ce malheureux avait le derrière de la tête complètement écrasé; une main et un pied avaient été coupés en partie.

Il avait été vu, quelques minutes auparavant, du côté de la voie, dans l'attitude d'un désespéré.

Une enquête a été immédiatement commencée pour connaître l'identité du défunt et les causes qui ont pu le pousser à mettre fin à ses jours.

Hauteur de la Loire à l'échelle du pont Cessart, à Saumur, aujourd'hui mardi (midi) : 3^m 70.

absolument inacceptable si M^{me} de Valbret avait cherché à employer cette même raison pour modérer le dévouement et l'activité du bon serviteur.

La jeune femme reprit :

— Si ma tante a parlé ainsi, il ne faut pas vous inquiéter. Un retard prévu n'en est plus un, Pierre. Mouillez, si il vous plaît, le pied des violettes que j'ai placées dans la coupe du Roi.

Une véritable gerbe de violettes de Parme s'épanouissait en effet dans la coupe de porphyre que Louis XIII avait donnée un jour à ce même Hugues de Valbret dont saint Vincent de Paul avait serré la main. La jeune femme savait que M^{me} de Valbret avait une préférence marquée pour ces modestes fleurs; et, touchée de la bonté qui réunissait autour d'elle ceux qu'elle avait souhaité de revoir, elle voulait que la marquise pût, à son tour, jouir d'une attention délicate.

Le valet de chambre s'était hâté d'obéir. D'une main tremblante à force de respect, il faisait tomber dans la coupe royale les gouttes qui devaient aider les violettes à conserver leur fraîcheur. Il s'aperçut alors que cette large touffe n'était que la réunion d'une grande quantité de petits bouquets. Il se tourna vers M^{me} de Broz, indécis, étonné lui-même de la liberté qu'il songeait à prendre. Peur-tant, le désir qui le saisissait au cœur était si grand!... Il s'enhardit.

— Madame, murmura-t-il, si j'osais vous prier

de me permettre de porter un de ces bouquets dans le petit salon de M^{me} la marquise ?

— Bien volontiers, si vous pensez que cela puisse être agréable à M^{me} de Valbret.

Joyeux, le vieillard saisit le bouquet qui se trouvait près de sa main et se retira, souriant presque aux fleurs qu'il emportait.

— Sont-elles jolies ! murmura-t-il, des violettes de Parme à cette époque de l'année !

Il pénétra dans le petit salon, posa sur un meuble le flambeau dont il s'éclairait et, joignant les mains devant le portrait du jeune moine :

— Mon maître, mon cher ange ! dit-il, cela est bien peu de chose et ce n'est même pas moi qui vous le donne. Ah ! si je savais où l'on en trouve et si je pouvais, vous en auriez tous les jours.

Il plaça le bouquet sous une des saillies du cadre, puis il resta un moment contemplant le céleste visage sur lequel la clarté du flambeau jetait une lumière pleine de douceur. Enfin il s'en alla en secouant la tête et murmurant :

— Cela ne m'étonne pas que M^{me} la marquise n'aime plus que le bon Dieu et les pauvres.

Cependant M^{me} de Broz, toujours seule dans le grand salon, exprimait tout haut ses regrets et son impatience.

— Ah ! si j'avais su ! Moi qui croyais lui ménager une agréable surprise en venant avant l'heure convenu !...

Elle finit par ouvrir un piano d'Érard placé dans un angle du salon, elle frappa quelques accords, puis, s'asseyant devant le bel instrument, elle laissa ses mains courir sur le clavier : un brillant allegro lui revenait en mémoire. A l'allegro succéda un adagio de Beethoven. Est-ce parce que la gravité de ce nouveau morceau se prêtait mieux à une interruption? Peut-être. Toujours est-il que, pendant que la jeune femme faisait se succéder lentement les notes expressives, une voix dit tout à coup :

— Réellement, c'est admirable.

M^{me} de Broz se retourna; la marquise, debout sur le seuil d'une des portes, lui souriait malicieusement.

La jeune femme s'empressa vers elle : — Ah ! je désespérais de jamais vous revoir.

— Et moi, je n'aurais jamais osé espérer vous trouver ici à ce moment.

— J'avais si peur de céder encore à mes mauvaises habitudes en arrivant cinq minutes trop tard, que je suis venue cinq minutes trop tôt.

— Voyez combien je suis punie de vous avoir crue incorrigible. Mais qu'est-ce donc que cela ?

La marquise montrait du doigt les violettes dont le parfum l'avait frappée.

— Ce sont beaucoup de petites voix qui disent :

Il y a dans ce monde quelqu'un auquel il nous serait bien doux de plaire.

M^{me} de Valbret attira vers elle la jeune femme, et, la baisant au front :

— Vous êtes encore meilleure que charmante, dit-elle.

M^{me} de Broz, toute couverte de satin et de dentelles, examinait avec une certaine curiosité le négligé de sa parente. Elle finit par dire :

— Ma tante, je voudrais bien savoir où vous avez trouvé ce costume ?

La marquise ne put s'empêcher de rire. La haute glace du salon lui renvoyait son image. Elle pouvait juger par elle-même de l'impression qui devait saisir M^{me} de Broz.

— Eh bien ! dit-elle, mon costume est comme votre jeu, un prélude.

— Je me mourais d'ennui.

— Vous avez dîné ?

— Non vraiment. Je ne dîne jamais avant sept heures. Je comptais vous demander le pain de l'hospitalité.

— Quel enfantillage ! Comment, puisque je tenais ainsi, ne vous êtes-vous pas fait servir ? Venez vite vous mettre à table, je m'habillerai ensuite.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

UNE VICTIME DE LA TEMPÊTE DU 27 JANVIER AUC SABLES-D'OLONNE.

La ville de Saumur compte un de ses enfants parmi les victimes de la catastrophe qui, à la fin du mois dernier, a jeté le deuil dans un si grand nombre de familles des Sables-d'Olonne.

Joseph Delumeau, pêcheur, né à Saumur le 21 février 1860, et dont les parents demeurant en cette ville, rue Beaurepaire, a perdu la vie dans l'effroyable tempête. Delumeau appartenait à la classe qui vient de tirer au sort et devait s'engager dans la marine de l'Etat.

Ainsi, le jeudi 27 janvier, son numéro était tiré à la mairie de Saumur, et quelques heures plus tard, pendant la nuit terrible, le jeune conscrit périssait en mer avec cinquante et quelques autres de ses malheureux compagnons, la plupart pères de famille.

Dans l'avis publié hier sur les cartes d'abonnement de la Compagnie d'Orléans, le second paragraphe doit être rétabli ainsi qu'il suit :

« A partir du 15 février courant, elle délivrera, à toutes les gares et stations de son réseau, des cartes de toutes classes et valables pour une autre gare pendant trois mois, six mois et un an. »

THEATRE DE SAUMUR. — Il y avait hier soir foule extraordinaire à la première représentation des *Mousquetaires au Couvent*, et la direction n'a pu trouver place pour un grand nombre de spectateurs. Nous parlerons de la pièce, qui renferme des scènes très-comiques et très-amusantes. Cette opérette bouffe a été jouée avec brio par MM. Géraizer, Grimoult, Degenne, M^{lles} Nau et Lurie, M^{lles} Martin et Wilson.

M. Lemeunier, curé de Trèves-Cunault, a été nommé curé de Sorges, en remplacement de M. Chevalier, nommé curé de Saint-Germain-des-Prés.

ANGERS.

Nous avons rapporté, d'après le *Patriote*, l'incident du vitriol à Angers. Notre confrère a reçu de M. Hortion une lettre explicative dont voici les principaux passages :

« Je suis allé, en effet, chez M^{lre} Tudeau. Je me suis attablé et j'ai demandé un cognac. J'avais près de moi une petite fiole contenant le liquide en question (le vitriol) — mais je ne voulais pas le jeter à la figure de cette personne, car je savais parfaitement ce qu'il adviendrait.

« Si j'ai eu la malheureuse idée d'acheter cet acide, c'était simplement pour effrayer ladite personne avec qui j'avais eu quelques contestations la veille. Mais j'affirme, sur la foi du serment, ne pas lui en avoir jeté.

« M^{lre} Tudeau, supposant que c'était du vitriol que j'avais près de moi, attendu que je lui en avais parlé une ou deux fois en riant, vint vers moi et me dit, en voulant saisir la bouteille :

« — Donne-moi cette bouteille !

« Je lui répondis :

« — Tu ne l'auras pas.

« — Donne-la moi.

« — Non.

« Et, en nous débattant, le bouchon partit et le liquide se répandit sur ma main comme sur la sienne ; et mes effets en furent couverts.

« C'est tout ce qu'il y a eu. »

Association artistique d'Angers.

La répartition de la subvention de 25,000 francs, volée par les Chambres en faveur des Sociétés musicales des départements, vient d'être fixée par le ministre des beaux-arts. Nous sommes heureux d'apprendre que l'Association artistique d'Angers arrive la première et qu'une somme de 5,000 fr. lui a été allouée.

Voilà une nouvelle qui sera bien accueillie par le public de plus en plus nombreux des concerts populaires.

Dimanche prochain 20 février, M. Benja-

min Godard viendra diriger les principaux passages de son *Tasse*, interprétés par M^{lle} Brunet-Lafleur, l'éminente cantatrice, et M. Giraud, choisi par l'auteur pour chanter son œuvre et dont la réputation s'accroît chaque jour dans les concerts parisiens. On n'a pas oublié que le *Tasse* obtint le grand prix de la ville de Paris et fut appelé après la *Damnation de Faust* le plus grand succès des concerts Colonne.

LOUDUN.

Un décret paru au *Journal officiel* contient les nominations suivantes :

Loudun. — Maire: M. Dumereau (Alphonse); adjoints: MM. Poirier (Abel), Bailargeau (Théodore).

Les Trois-Moutiers. — Maire: M. Boilaive (Frédéric); adjoint: M. Bailargeau (Victor).

CHINON.

L'*Officiel* a également publié les nominations ci-dessous :

Chinon. — Maire: M. Houdia-Fouqueureau (Louis); adjoints: MM. Martin-Sergent (Romain), Dousset (Léopold).

Langéais. — Maire: M. Archambault (Victor); adjoints: MM. Collinet (Adolphe), Mème-Laporte.

POITIERS.

Hier lundi, M^r Bellot des Minières, évêque de Poitiers, a fait son entrée dans l'église cathédrale et a pris possession du trône épiscopal.

S. E. le cardinal Donnet, retenu à Bordeaux par des affaires importantes, était représenté à la cérémonie, en l'absence de son coadjuteur M^r de la Bouillierie, actuellement à Rome, par M. l'abbé Gervais, vicaire général, et par M. l'abbé Petit, chanoine, secrétaire général.

TOURS.

Au moment où nous mettons sous presse, dit l'*Indépendant*, on nous assure que M. Belle vient de donner sa démission de conseiller municipal. Il paraît que M. Belle est suivi dans sa retraite par onze de ses collègues.

NANTES.

Samedi soir, vers 7 heures 1/2, un triste accident est arrivé à la caserne d'infanterie.

Un caporal du 64^e de ligne était assis sur une petite balustrade, assez peu élevée, qui longe un des couloirs du 1^{er} étage. Tout à coup les soldats qui, peu avant, causaient avec lui, entendirent un bruit sec comme celui d'une détonation. Ils se retournèrent et ne virent plus leur camarade. Regardant par-dessus la balustrade, ils l'aperçurent tombé dans la cour. Ils se précipitèrent à son secours: c'était trop tard, il était mort. Il est probable qu'il a perdu l'équilibre en se renversant trop en dehors et il est tombé sur la tête.

Ce jeune homme était du département de la Seine. (*Espérance du Peuple.*)

LES SABLES-D'OLONNE.

Les députés de la Vendée, appartenant à la droite, feront célébrer, en l'église des Sables-d'Olonne, le 23 février prochain, un service solennel pour le repos de l'âme des malheureuses victimes de la tempête du 27 janvier.

M^r de Luçon s'est empressé, à la demande de M. de Baudry-d'Asson, député, d'accepter l'offre de dire la messe et de faire l'absoute.

Pendant la messe, une quête sera faite au profit des veuves et des orphelins, dont le nombre est si grand, ainsi qu'on le sait.

Les souscriptions ouvertes à La Rochesur-Yon, dans les bureaux du *Publicateur* et de la *Semaine catholique*, pour les familles des victimes du désastre des Sables, s'élevaient samedi au chiffre total de 8,447 fr.

M. le comte de Chambord a envoyé 4,000 francs à la souscription ouverte pour les victimes de la tempête sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne.

Faits divers.

Il existe dans la capitale 41,286 becs de gaz, ce qui fait 4 bec par 48 habitants envi-

ron et par 364 mètres carrés de voie publique. L'arrondissement le mieux desservi par rapport au nombre des habitants est le 46^e, et le plus mal est le 41^e.

Les becs sont de deux classes: les uns restent allumés toute la nuit, les autres sont éteints entre minuit et une heure, au moment où la circulation cesse dans les rues. Un bec de l'ancien modèle restant allumé en moyenne 40 heures 45 par nuit, coûte au bout de l'année 93 fr. 34; un bec du nouveau modèle, dont l'entretien exige plus de soins, coûte 404 fr. 77.

L'antique reverbère est encore représenté dans Paris par 89 becs à l'huile de pétrole et 364 becs à l'huile de colza placés dans les rues, ruelles et impasses qui ne sont pas classées parmi les voies publiques. Un reverbère au pétrole coûte 469 fr. 72 cent. par an et un reverbère à l'huile de colza 472 fr. 34.

Les journaux américains signalent l'apparition de la lèpre aux Etats-Unis. Elle aurait été, dit-on, apportée à San-Francisco par les Chinois.

Cette terrible maladie se développerait avec une grande rapidité et sévit même avec plus d'intensité sur la race blanche que sur la race jaune.

Le rhume le plus opiniâtre et la bronchite sont rapidement soulagés et souvent aussi radicalement guéris, en peu de temps, par l'emploi de deux ou trois Capsules de Goudron de Goyot, prises immédiatement avant le repas. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas, le Goudron arrête la décomposition des tubercules, et la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Goyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition, et par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas; aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Goyot portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs. (7)

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 13 février 1884.

Versements de 167 déposants (29 nouveaux), 20,223 fr. 53 c.

Remboursements, 13,425 fr. 40 c.

GRANDE LOTERIE
AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT
TIRAGE DÉFINITIF
Qui aura lieu irrévocablement le 1^{er} JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la *Solidarité Universelle* Œuvre des Orphelins de la Seine
300,000 billets à un franc
Donnant droit chacun au tirage de 64 lots:
De 30,000 fr., — 5,000 fr., — 3,000 fr., — 2,000 fr., — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.
Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. VAN, 119, rue Huxo, contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N^o 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BOIREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.; 6 kil., 30 fr.; 12 kil., 50 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAIN; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 12 février.

Blé semence (l'he)	—	Huile de noix	50	120	»
Blé nouv. (l'he)	21 50	Huile chene	50	—	»
Froment (l'he) 77	21 50	Graine trèfle	50	—	»
Halle, moy.	21 36	— luzerne	50	—	»
Seigle	14	Foin (dr. c.)	780	90	»
Orge	11 51	Luzerne —	780	90	»
Avoine bar.	50	Paille —	780	50	»
Fèves	75	— Amandes	50	—	»
Pois blancs.	80	— Cire jaune.	50	190	»
— rouges.	80	— Chanvres 1 ^{re}	—	—	»
Colza	65	— qualité (52k. 500)	45	—	»
Chenevis	13	— 2 ^e	45	—	»
Farine, outas.	157	57 50/3 ^e	—	38	»

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 250	»
Id. 1880, 2 ^e	150 à	»
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 ^{re}	115 à	»
Id. 1880, 2 ^e	105 à	»
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re}	120 à	»
Id. 1880, 2 ^e	110 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{re}	100 à	»
Id. 1880, 2 ^e	95 à	»
La Vienne, 1880.	90 à	»
ROUGES (2 hect. 30).		
Souzay et environs, 1880	»	»
Id. 1880	»	»
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité	»
Id. 1880.	2 ^e id.	»
Id. 1880.	1 ^{re} id.	»
Id. 1880.	2 ^e id.	»
Varrains, 1880	1 ^{re}	150 à
Varrains, 1880.	2 ^e	140 à
Bourguell, 1880.	1 ^{re} qualité	160 à
Id. 1880.	2 ^e id.	150 à
Id. 1880.	1 ^{re} id.	»
Id. 1880.	2 ^e id.	»
Restigné 1880.		150 à
Id. 1880.		»
Chinon, 1880.	1 ^{re} id.	150 à
Id. 1880.	2 ^e id.	140 à
Id. 1880.	1 ^{re} id.	»
Id. 1880.	2 ^e id.	»

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	83 90			Crédit Foncier colonial	625			C. gén. Transatlantique	565		
3 % amortissable	85 70	10		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1630			Canal de Suez	1580		12 50
4 1/2 %	117			Obligations foncières 1877	362			Société autrichienne	610		2 50
5 %	119 45			Obligations communales 1879	462		75	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514	1 50		Obligat. foncières 1879 3 %	460 50		59	Est	388		
Obligations du Trésor nouvelles	514			Soc. de Crédit ind. et comm.	745			Midi	389		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239			Crédit mobilier	715			Nord	392 25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510			Crédit Foncier d'Autriche	830			Orléans	390 50		
1865, 4 %	522	3		Est	775			Ouest	388		
1869, 3 %	401			Paris-Lyon-Méditerranée	1565		10	Paris-Lyon-Méditerranée	389		
1871, 3 %	397			Midi	1165		5	Paris (Grande-Ceinture)	392		
1875, 4 %	519			Nord	1730			Paris-Bourbonnais	394		
1876, 4 %	517			Orléans	1335		15	Canal de Suez	575		
Banque de France	4060	50		Ouest	865						
Comptoir d'escompte	1015	5		Compagnie parisienne du Gaz	1615		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8	56	soir,
1	25	express.
3	32	omnibus.
7	15	(s'arrête à Angers).
10	37	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GUERET, notaire
Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,
Le dimanche 6 mars 1881, à la Mairie
de Brain-sur-Allonnes,

Par le ministère de M^e GUERET,
LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession de M^{lle}
Perrine Hersard, et appartenant au
bureau de bienfaisance de Brain-
sur-Allonnes.

PREMIER LOT.

Une maison, au bourg de Brain,
composée d'une chambre à feu sur la
rue, cuisine à la saute, cellier dans
le tenant, au-dessus duquel se trouve
une chambre froide, grenier sur le
tout, couvert en ardoises; cour, jar-
din, buanderie et serre-bois au fond
de la cour, avec droit de passage sur
la propriété de M^{lle} Delavente; le
tout porté au plan cadastral sous por-
tion du numéro 1667, section A, pour
une contenance de 2 ares.

Sur la mise à prix de... 3,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une closierie, située en
Tavellière, commune de
Brain-sur-Allonnes, com-
prenant bâtiments d'habi-
tation et d'exploitation,
cour, jardin, terres et
prés; le tout d'une conte-
nance d'environ 2 hec-
tares 98 ares.

Sur la mise à prix de... 11,000

TROISIÈME LOT.

Un hectare 45 ares de
pré, à prendre au nord,
dans un plus grand mor-
ceau, appelé le Pré-de-
la-Chénaie, situé au can-
ton de Bonneveau, com-
mune de Brain-sur-Allon-
nes, contenant en totalité
environ 2 hectares 90 ares.

Sur la mise à prix de... 6,800

QUATRIÈME LOT.

Un hectare 45 ares de
pré, formant le surplus,
au midi, du Pré-de-la-
Chénaie, commune de
Brain, ci-dessus désigné.

Sur la mise à prix de... 6,600

Total des mises à prix... 27,400 fr.

Pour tous renseignements, s'adres-
ser à M^e GUERET, dépositaire du cahier
des charges. (107)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
Le dimanche 20 février 1881,
à midi précis,

A Saumur, en l'étude et par le minis-
tère de M^e MÉHOUSAS,

GRAND ET VASTE TERRAIN
EN JARDIN

AVEC MAISON DE MAÎTRE
Servitudes et dépendances,
MAISON DE JARDINIER;

Le tout clos de murs, situé à Sau-
mur, place du Chardonnet, et porté
au plan cadastral sous les numéros
51, 32, 33, 34, 35 et 36,
section G, pour une contenance totale
de 1 hectare 30 ares 92 centiares.
S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, PARIS

A CÉDER

Pour entrer de suite en
jouissance,

L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaupaire, à Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5,
rue du Palais-de-Justice, à Saumur,

A VENDRE

BRAU PLANT de VIGNE ROUGE

Cépage breton.

S'adresser à M. BAZILLE, proprié-
taire à Rou-Marson. (5)

ENGRAIS BOUTIN

GRAND DIPLOME D'HONNEUR.

Le plus économique et le plus efficace,
qui se rapproche le plus du fumier de
ferme.

RAPPORT DE L'ÉCOLE

d'Agriculture de Grignon.

Récoltes saines et abondantes avec 45 fr.
par hectare.

ON DEMANDE DES AGENTS.

Position de 1,000 à 1,200 francs.

S'adresser à M. BOUTIN, 96, avenue
des Ternes, Paris. (90)

ASPERGES

Dites fondantes, de Lamotte-Beuvron,

ou **ASPERGES MANGE-TOUT**

Race améliorée d'Argenteuil.

Grosneur énorme, parfum exquis

(Nombreuses récompenses).

Ces asperges sont remarquables par
la propriété qu'elles possèdent de pou-
voir être mangées presque jusqu'au
talon.

Griffes de deux ans, le 100... 10 fr.

Griffes d'un an, le 100... 7 fr.

Brochure concernant la culture de
l'asperge... 1 fr. 25.

Engrais spécial pour l'asperge,
l'hectolitre... 20 fr.

S'adresser à M. RONCERAY, pro-
ducteur à Lamotte-Beuvron (Loir-et-
Cher). (89)

ON DEMANDE un représentant

dans toutes les loca-
lités, petites ou grandes. — S'adresser
à M. le Directeur de la Maison du
CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire,
75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir
toutes les pièces utiles pour la repré-
sentation. — A la première opération
il sera tenu compte des 0,60 cent.

M^{me} VALET

Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12,
A SAUMUR.

Se charge de faire la CHEMISE à
façon, le raccommodage, chemises
de nuit, caleçons et gilets de flanelle
pour la clientèle bourgeoise et mili-
taire. (100)

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

19, rue Royale, Saumur,

Au premier.

UN JEUNE HOMME

au courant des
affaires sur la
place de Nantes, demande des repré-
sentations de Saumur et autres loca-
lités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés **52 NUMÉROS**

Le Moniteur
Des
Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron-Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

Semouline
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

**On demande un jeune do-
mestique.**
S'adresser chez M. LAN, banquier,
successeur de M. Le Bras, rue Beau-
repaire. (87)

Café BARLERIN hygiénique de
santé, stoma-
chique et fortifiant, préparé par R.
BARLERIN, ph.-chim., à TARARE
(Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé
aux personnes nerveuses; il facilite la
digestion, guérit la gastrite, les gas-
tralgies et les irritations d'intestins;
il prévient la constipation, stimule
l'appétit, rend le sommeil aux per-
sonnes irritées par un travail excessif,
donne les meilleurs résultats dans la
MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café
BARLERIN est un fortifiant par excel-
lence, qui peut s'employer pendant
les chaleurs comme boisson hygié-
nique pour empêcher la transpiration
et préserver du choléra et de toutes
les maladies épidémiques. Des MIL-
LIERS DE MALADES doivent leur guéri-
son à l'usage du Café BARLERIN, qui
est le meilleur marché et le plus
agréable des cafés de santé. Le Café
BARLERIN est un produit alimentaire
uniquement composé de fruits adou-
cissants et dont la composition chi-
mique est à peu près la même que
celle des eaux minérales les plus en
réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en
faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500
gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et
de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE
du docteur WIATKA
est le préservatif sûr et commode du
croup, de la coqueluche et des mala-
dies graves du larynx chez les jeunes
enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition uni-
verselle de Paris, 1878, avec 2 mé-
dailles d'honneur, se vendent à Tarare,
en gros, chez M. R. BARLERIN,
pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND,
épiciier, rue d'Orléans. (430)

**Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872;
Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.**

BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste,
rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'in-
clinaison, sans sous-cuissés, et ne fatiguent point les hanches. —
M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et
expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus
convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage
éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une
guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des **rhumatismes aigus** et chro-
niques, **goutte, lumbago, sciatique, migraines**. 10 fr.
le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT
ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville;
à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de
20 francs. (689)

MÉDECINE INTIME
Guérison immédiate des Rétrécissements,
Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie,
Gonorrhée, etc.

GUIDE MÉDICAL du Dr COORNEN, avec lequel on peut se traiter seul:
43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25). (109)
Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.